

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 13 juin 2018, le règlement numéro 286-18 établissant les règles de régie interne du comité technique en sécurité incendie de la MRC (abrogation du règlement n° 185-08). Ce comité a pour mandat d'approfondir toute question d'ordre technique touchant le domaine de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC.

Le règlement numéro 286-18 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 14^e jour du mois de juin 2018.

La greffière,


M^e Jacinthe Vallée